

DEPARTEMENT DU RHÔNE



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TARARE

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLES**

Pièce n°	Dossier arrêté	Enquête publique	Dossier approuvé
02			



ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
CELINE GRIEU



URBANISME
ENVIRONNEMENT
PAYSAGE



PAYSAGE



DROIT

PROJET

Pourquoi un PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce obligatoire, est la clé de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune.

Ainsi, il doit exposer le projet de ville adapté et répondre aux besoins et enjeux non seulement du territoire communal, mais aussi de celui plus large dans lequel il s'inscrit. Cette ambition pour le devenir de la commune doit trouver écho dans les outils qu'elle peut mobiliser.

Expression du projet de la commune pour l'aménagement de son territoire, le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU.

A ce titre, il guide l'ensemble des dispositions applicables pour l'occupation et pour l'utilisation des sols définies par le PLU, à savoir :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour certains secteurs particuliers qui sont opposables en termes de compatibilité ;
- La règle d'urbanisme transcrite dans le règlement écrit et graphique qui sont opposables en termes de conformité. En effet, la règle d'urbanisme du PLU doit être élaborée en cohérence avec les orientations du PADD.

L'objectif majeur du PADD est de conforter l'attractivité de la ville **pour les habitants, les entreprises, les commerces et l'artisanat. Pour atteindre cet objectif la ville de Tarare fait valoir ses spécificités et ses atouts** en particulier :

- la singularité du site géographique, aux versants boisés, trame de fond du paysage tararien,
- la forte accessibilité par la route et le rail, dans une aire métropolitaine de premier rang,
- le haut niveau d'équipements et de services dans une ville à taille humaine,
- la diversité du tissu économique combinant grandes entreprises à rayonnement international et entrepreneurs locaux,
- la vitalité du monde associatif et
- la forte identité du patrimoine industriel, remarquable et ordinaire

Dans un contexte économique désormais favorable, la commune de Tarare reste impactée par le changement climatique et ses conséquences et se fixe le double objectif :

> Faire **de la qualité de vie** une valeur fondamentale de son projet;

> Mettre **l'identité tararienne** et son **cadre de vie** au centre de son projet de développement en s'appuyant sur les richesses de son territoire.

La stratégie consiste à faire de Tarare une ville, riche de services, d'équipements, d'emplois, d'offres culturelles, sportives et associatives variées mais aussi du vivre ensemble, dans un cadre naturel sain et préservé.

Le **projet global s'appuie sur la combinaison de trois axes** qui seront développés ensuite :

- 1- Accentuer la qualité de vie à travers un urbanisme à taille humaine
- 2- Valoriser le cadre de vie au sein d'un environnement naturel préservé
- 3- Assurer le rayonnement de la ville et son dynamisme économique

Même si la stratégie d'accentuation de l'attractivité de Tarare est une stratégie globale et transversale des politiques publiques pour la ville et son intercommunalité, la déclinaison opérationnelle du projet est plus particulièrement projetée sur les quartiers centraux support de nouvelles dynamiques.

Ainsi, le **centre-historique** concentre les enjeux d'attractivité résidentielle et commerciale qui implique un programme d'action abordant les questions de qualité, d'aménité et de végétalisation des espaces publics.

Le **secteur centre-est et gare** revêt de multiples enjeux en lien avec la forte mixité fonctionnelle et les importantes mutations en cours ; c'est aussi un secteur stratégique de porte d'entrée principale par la route et par le train. Ce secteur est le démonstrateur de la capacité de transformation de Tarare et des nouveaux standards de qualité, attendus par la collectivité.

Le **secteur centre-ouest** est structuré par des enjeux de mixité des fonctions urbaines et d'organisation des circulations (entre distribution des quartiers du centre et trait d'union avec l'entrée ouest). Ce quartier porte des enjeux de transformation de la qualité de l'habitat et des usages du socle urbain, notamment sur la double épaisseur de la RN7 et jusqu'au viaduc, porte symbolique marquant l'entrée dans le centre de Tarare.

Le **secteur d'entrée ouest**, porte des enjeux d'attractivité et de développement de capacités d'accueil pour les entreprises tant en matière d'implantations nouvelles que de capacités de déploiement sur place. Si le processus de transformation est déjà largement avancé, l'enjeu porte plus particulièrement sur la couture avec le centre-ville et l'intérêt d'élargir les fonctionnalités pour en faire un véritable quartier de loisirs, favorable à la promenade couplée à une stratégie d'équipements publics et privés.

Le **secteur de l'entrée Est**, quant à lui, regroupe des activités commerciales et industrielles et accueille la plaine sportive et de loisirs. Il constitue une entrée de ville majeure en provenance de l'agglomération lyonnaise qui porte des enjeux de requalification.

Enfin, les **secteurs de collines**, bien qu'urbanisés assurent une transition qualitative entre le centre et les espaces agricoles et naturels. L'enjeu majeur est donc de préserver leur qualité paysagère même s'ils peuvent être un lieu d'accueil résidentiel avec des intensités et des formes urbaines différentes de celles du centre-ville. Ces secteurs conservent aussi des enjeux de mobilité et de connexion en modes actifs au centre-ville notamment. Enfin, la valeur paysagère, renforcée par les effets de co-visibilité, donne un caractère patrimonial à l'aménagement des collines et plus particulièrement à la composition des franges de la ville.

Pour construire la stratégie de mise en œuvre du projet global, il est indispensable que **la ville accompagne les mutations à l'œuvre et futures en portant une vigilance renforcée à la complémentarité et la cohérence des actions entreprises entre les différents secteurs.**

AXE N°1

ACCENTUER LA QUALITE DE VIE A TRAVERS UN URBANISME A TAILLE HUMAINE

Le territoire communal offre un cadre de vie de qualité, conjuguant les atouts d'une petite ville à la campagne et présentant une bonne accessibilité avec le niveau d'activités, d'équipements et de services équivalent à celui d'une grande ville. Cette attractivité a trouvé ses limites dans sa géographie (développement délicat sur les coteaux pentus) et son image liée à son passé industriel. Cela explique en partie une stagnation de sa population aux alentours de 10 000 habitants depuis une quarantaine d'années.

L'objectif de la commune de Tarare est de poursuivre ses efforts pour améliorer le cadre de vie des habitants, améliorant ainsi son image et son attractivité future.

Dans un contexte de sobriété foncière et de proximité avec les grandes agglomérations, il est nécessaire de programmer un niveau suffisant de construction de logements en limitant la consommation foncière. En parallèle, il est souhaitable de porter une attention particulière à la qualité des logements et à leurs espaces extérieurs. Un des principaux enjeux pour la commune à travers son PLU est d'engager des actions qui permettent d'accompagner, de structurer le développement programmé et de favoriser des opérations de qualité. L'accroissement de sa population sera une conséquence heureuse de sa nouvelle attractivité.

Orientation n°1.1

Assurer un développement urbain maîtrisé et qualitatif

1. Assurer un développement en phase avec le rôle de ville centre de la commune à l'échelle supracommunale

Le développement urbain et démographique de Tarare pour la prochaine décennie devra permettre une évolution en phase avec son rôle polarisant à l'échelle du SCoT (pôle de niveau 1 - grands pôles structurants « historiques » du territoire et leurs agglomérations) et de la communauté d'agglomération. Le PLU doit adopter des dispositions visant à permettre l'accueil de nouveaux logements en cohérence avec le PLH, le niveau de desserte en transports collectifs, de services et d'équipements structurants. La dynamique de création de logements devra inclure les enjeux qualitatifs d'adaptation aux contextes énergétique et climatique mais aussi aux attentes contemporaines (espaces extérieurs, accessibilité ...), pour produire du logement de qualité.

2. Dimensionner le développement urbain en cohérence avec les capacités d'accueil de la commune et des ressources

L'objectif de maîtrise du développement de la commune de Tarare, pour préserver les ressources environnementales et agricoles et protéger ses paysages, se traduit par une volonté de faire porter aux opérations de renouvellement urbain la majorité de la création de logements. Il s'agit de prioriser le développement urbain à l'intérieur de quartiers déjà constitués mais qui nécessitent une action forte et coordonnée (logements, commerces, services, équipements, espaces publics) pour permettre un véritable saut qualitatif. En complément, et toujours pour maîtriser la consommation foncière, une attention particulière sera portée en direction des dents creuses stratégiques et de l'encadrement des redécoupages parcellaires.

Cela va permettre à la commune une gestion économe du foncier en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels.

3. Assurer le parcours résidentiel de tout un chacun

L'attractivité de la commune s'appuie sur de nombreuses composantes dont la possibilité d'offrir aux habitants un accès à un logement adéquat quels que soient leurs parcours de vie.

Cette ambition se traduit par le développement de la mixité intergénérationnelle. En effet, si la mixité des fonctions urbaines permet un développement et un fonctionnement vertueux et équilibrés de la ville, elle doit s'accompagner d'une mixité générationnelle pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Dans le cadre de ce projet et pour favoriser le parcours résidentiel complet des ménages tarariens, les objectifs sont de :

- Développer du logement de qualité permettant de valoriser le cadre de vie
 - Attirer des couples avec enfants en offrant des logements spacieux, et adaptés aux attentes contemporaines en termes d'espaces extérieurs et de performance énergétique
 - Anticiper le vieillissement de la population en offrant des logements de taille adaptée et accessibles physiquement
 - Encourager les jeunes à s'installer en offrant des logements de petites dimensions et économiquement accessibles
 - Favoriser l'accession à la propriété
- Diversifier les formes d'habitat (individuel, intermédiaire et collectif) afin de permettre une offre équilibrée

Orientation n°1.2

S'appuyer sur le renouvellement urbain pour redonner de la qualité à l'habitat

L'habitat dans le centre de Tarare est ancien, avec des formes urbaines très denses qui impactent la luminosité, l'accessibilité PMR, la création d'espaces extérieurs aux logements ou encore la facilité de stationnement à proximité des logements. Pour redonner de la qualité et de la valeur d'habiter aux logements, et augmenter l'attractivité auprès des jeunes, des familles et des personnes âgées, la ville s'engage dans une rénovation urbaine ambitieuse. La stratégie consiste à trouver un équilibre entre optimisation du foncier et aérer et végétaliser la ville pour s'adapter au changement climatique. Les actions devront s'adapter aux situations, en ayant recours si nécessaire, au curage d'îlot autant qu'à des formes d'habitat innovantes dans le respect du patrimoine.

Cette orientation se traduit par différentes actions qui consistent à encadrer le développement des secteurs stratégiques qui comportent des enjeux majeurs en termes de diversification du parc de logements, de mixité des fonctions urbaines (logements / activités économiques / équipements publics en particulier), de déplacements, de paysage, de patrimoine et d'environnement. Il s'agit dès lors de :

- Accompagner le développement des secteurs Centre-Est, Gare et Entrée Ouest, au sein d'un cadre assurant la mixité des fonctions urbaines
- Reconquérir les logements vacants en veillant à la performance énergétique à travers des actions de renouvellement urbain contribuant à la revitalisation de l'espace public
- Optimiser le foncier par l'adaptation des formes urbaines dans les secteurs d'habitat pavillonnaire dans des secteurs très contraints par la pente et les voies étroites
- Renforcer la qualité urbaine (en renforçant l'accessibilité via les modes actifs, en apaisant les

voies à grandes circulations ...) et paysagère (qualité architecturale du bâti, traitement paysager des limites ...) des secteurs d'entrée de ville

- Anticiper la mutation des activités industrielles situées au sein des quartiers résidentiels
- Poursuivre le travail engagé dans le cadre du protocole habitat

Orientation n°1.3

Encadrer la densification des espaces pavillonnaires

Les espaces pavillonnaires de Tarare sont différents en fonction des secteurs de la commune. Certains présentent une végétation abondante et de qualité qui valorise les continuités vertes, les franges urbaines et la limite entre espace urbain et espace agricole ou naturel. D'autres peuvent se prêter à une densification plus importante et portent un certain nombre de dents creuses qui pourraient être urbanisées sans porter atteinte à la qualité du tissu.

Dans ce contexte, les objectifs communaux sont les suivants :

- Encadrer les possibilités de densification en dents creuses et de découpages fonciers des parcelles déjà bâties afin de maintenir un cadre de vie paysager et patrimoniale de qualité
- Protéger les qualités paysagères de certains secteurs en limitant la densification et en renforçant la végétalisation.

Orientation n°1.4

Conforter le dynamisme de la vie locale à travers des équipements et des espaces publics de qualité

La ville de Tarare dispose de nombreux équipements de proximité mais aussi à fort rayonnement dans les domaines de l'éducation, du sport, des loisirs, de la culture et de la santé. La maîtrise de l'urbanisation de la commune doit se traduire par l'aménagement de quartiers cohérents et connectés pour atténuer les ruptures et les déséquilibres du territoire en termes d'accès à ces équipements publics. Dans ce cadre, la maîtrise du développement des secteurs stratégiques doit contribuer à la création d'espaces publics ou collectifs pour favoriser le vivre ensemble et le bien être des habitants.

Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Produire des lieux de vie et de centralité à travers équipements et espaces publics de qualité
- Faciliter les restructurations, redéploiement, démolitions/reconstructions, créations d'un certain nombre d'équipements publics d'intérêt communal ou communautaire aujourd'hui obsolète en les intégrant dans le maillage d'espaces publics récréatifs et de cheminements dédiés aux modes actifs
- Mettre en valeur les abords des équipements publics pour les rendre plus visibles et sécurisant pour les usagers
- Valoriser les parcs existants et tirer parti des espaces verts publics et privés pour répondre aux enjeux climatiques, aux aspirations d'un cadre de vie verdoyant et à la présence de la nature en ville
- Valoriser l'espace public (y compris rues et routes) par leur aménagement paysage

AXE 2 VALORISER LE CADRE DE VIE AU SEIN D'UN ENVIRONNEMENT NATUREL PRESERVE

La ville de Tarare s'est développée sur son socle géographique particulier, à la jonction des vallées étroites de la Turdine et du Taret, les deux principaux cours d'eau.

Historiquement l'activité économique s'est installée au plus près des cours d'eau et le commerce et l'habitat à leur confluence. Si l'activité économique est restée en fond de vallée en s'éloignant au fur et à mesure du centre-ville, l'habitat s'est peu à peu installé sur les coteaux.

Au-delà de ces installations humaines, on trouve les entités paysagères de la vallée agraire, des coteaux boisés et agricoles et des vallons perchés qui sont en partie visibles depuis le centre-ville et qui procurent le caractère de "ville à la campagne ».

A ce paysage de qualité vient s'ajouter la richesse écologique de certains milieux préservés et reconnus (ZNIEFF, zones humides, corridors écologiques ...).

Ainsi la ville de Tarare est aussi constituée d'un site naturel et paysager de grande qualité qui participe à l'attractivité du territoire en offrant un espace de nature protégé.

Orientation n°2.1

Valoriser le patrimoine bâti et naturel, ordinaire et remarquable, qui contribue à l'identité Tararienne

Soucieuse de porter un projet qui tienne compte de l'environnement et de la qualité de vie de ses habitants ainsi que des richesses de son territoire, la commune de Tarare a souhaité faire de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel et bâti une orientation forte de son projet de territoire. Le patrimoine et le paysage, en ville ou au sein des espaces naturels et agricoles, relèvent d'enjeux écologique, d'adaptation au changement climatique, d'embellissement, de bien-être, de vivre ensemble et d'encouragements aux pratiques de mobilités actives entre les quartiers de la ville.

Dans le but de pérenniser la qualité de la structure des différentes entités paysagères (vallée agraire, vallons perchés, coteaux boisés et agricoles, vallées industrielles, quartiers de faubourg, centre confluent, coteaux habités), mais aussi l'identité architecturale et urbaine de Tarare, le projet met en avant plusieurs objectifs :

- Conserver les spécificités des différents secteurs remarquables (ensembles agricoles, bourg pré-industriel en fond de vallée, tissu urbain témoin de l'industrie à partir du milieu du XIXème siècle, tissus faubourien et pavillonnaire) et leurs relations entre eux en particulier en maintenant les ouvertures sur le grand paysage
- Préserver les identités de quartiers en ne banalisant pas les formes urbaines et les architectures en particulier en protégeant le patrimoine remarquable et ordinaire identifié
- Renforcer la trame verte urbaine à travers une stratégie de végétalisation au sein de l'ensemble du territoire communal, la désimperméabilisation des revêtements, la préservation/protection des parcs publics ou privés, le maintien et le développement de la végétation en particulier dans les cœurs d'îlots et la préservation/création

de connexions entre la trame verte urbaine et les alentours (chemins de randonnées)

- Exiger un traitement des limites et des seuils, premiers plans visuels des espaces privés depuis les espaces publics, plus qualitatifs. Exiger aussi un traitement des franges urbaines pour donner à la ville des limites de qualité
- Prendre en compte les vues et co-visions dans les aménagements

Orientation n°2.2

Planifier en protégeant la population

La commune est impactée par un certain nombre de risques et contraintes : nuisances sonores liées aux infrastructures routières et ferroviaires, nuisances électromagnétiques liées à la ligne à haute tension, risque naturel d'inondation en fonds de vallées -PPRNI-, risque naturel lié au retrait et gonflement des argiles dans les vallons, risque naturel de ravinement et ruissellement sur versant, risque naturel de glissement de terrain, différentes formes de pollution ayant un impact sur la santé des habitants (gaz à effet de serre, bruit, ...). Ces contraintes à prendre en compte sont les conditions préalables à l'aménagement de la ville, à son adaptation au changement climatique et se traduisent à travers différents objectifs :

- Participer aux objectifs de préservation de la ressource en eau en urbanisant préférentiellement les secteurs desservis par l'assainissement collectif
- Assurer une gestion durable des eaux pluviales en favorisant une infiltration à la parcelle lorsqu'elle est possible et en protégeant le territoire des eaux de ruissellement
- Intégrer les différents risques naturels, en particulier les glissements de terrain, (à travers leurs différents plans) et limiter l'urbanisation sur ces secteurs en préservant les atouts du paysage et en prenant compte les co-visibilités
- Préserver la qualité de l'air

Orientation n°2.3

Développer un territoire résilient face au changement climatique

La Commune fait de l'adaptation au changement climatique un axe fort de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable en s'engageant en particulier dans la transition énergétique, l'économie d'énergie et le recours privilégié aux énergies renouvelables (buts poursuivis d'un urbanisme responsable et durable).

Par ailleurs, les réserves naturelles (les espaces naturels et agricoles représentent 70% du territoire communal) nécessitent d'être repensés par endroit pour les rendre plus accessibles et plus pratiqués par les habitants. Elles s'inscrivent dans une trame végétale contribuant au maillage entre les espaces verts publics, des espaces de jardins privés et des espaces de grande nature sur les pourtours de la ville. La trame verte peut s'appuyer sur la trame bleue dans les secteurs d'entrée comme support aux cheminements des modes actifs et être plus largement signifiée dans le centre-ville par des aménagements paysagers spécifiques.

Le projet prend en compte ces spécificités à travers différents objectifs :

- Encourager la sobriété énergétique : tenir compte de l'exposition des constructions pour profiter des apports solaires directs l'hiver mais aussi pour pouvoir les protéger des surchauffes l'été, éviter les masques solaires dans les secteurs de développement
- Réduire la pollution lumineuse et l'éclairage urbain afin de limiter les consommations inutiles d'énergie et de développer le confort nocturne nécessaire aux espèces
- Favoriser le développement des énergies renouvelables en construction neuve comme en réhabilitation
- Maintenir et encourager la végétalisation de l'espace urbain, privé comme public, par la protection, la mise en valeur d'éléments

remarquables, par l'utilisation de revêtements perméables, par la préservation d'espaces de pleine terre végétalisés, par la renaturation par endroit des abords de la Turdine. Cette intention aura pour effet d'atténuer la composante minérale de certains secteurs de la ville et donc de participer à l'adaptation au changement climatique (création d'une canopée, îlot de fraîcheur, perméabilité des sols, refuge pour la biodiversité ...) et à la structuration de la trame verte urbaine (ombre, apaisement, qualité paysagère, structuration de l'espace, liens sociaux, maintien des sols, prévention des risques ...)

Orientation n°2.4

Favoriser les modes actifs de déplacements à travers la requalification de l'espace public

La pratique de la marche et du vélo participe à l'attractivité de la ville et à l'apaisement de l'ambiance urbaine. Le projet fixe les objectifs suivants :

- Poursuivre les aménagements de cheminements piétons et cycles en prévoyant les emplacements nécessaires dans les projets d'aménagement à venir
- Renforcer les connexions modes actifs (piétons, cycles ...) entre le centre-ville et les pôles générateurs de déplacement tels que les équipements publics, la gare, les tissus pavillonnaires mais aussi avec les entrées de ville (zones d'activités économiques)
- Mettre en lien les chemins de randonnées dans une démarche supracommunale, notamment en vue de mailler Tarare avec les communes limitrophes
- Renforcer le confort de déambulation piétonne
- Faciliter le stationnement automobile par la pérennisation du stationnement intelligent (service d'informations et de gestion optimisé) et la rotation des places de stationnement
- Développer les offres de stationnement spécifiques (PMR, deux-roues, cycles -partagés, VAE-, livraison, arrêt minute, recharge électrique)
- Accompagner la création d'un cheminement modes doux le long de la Turdine
- Développer les aménagements cyclables (bandes/pistes, double sens, stationnement)
- Adapter et renforcer l'intermodalité à la gare

Orientation n°2.5

Protéger et valoriser les espaces forestiers et naturels

Au même titre que les richesses paysagères et patrimoniales, les ressources naturelles et écologiques font partie intégrante du projet d'aménagement de la commune. La commune de Tarare est composée d'espaces agricoles, forestiers et naturels diversifiés à préserver, dont l'intérêt est souligné par la présence d'inventaires et de protections. Les vallées de la Turdine et du Taret côtoient des espaces boisés et humides qui participent au fonctionnement écologique du territoire. Le développement du territoire communal devra prendre en compte l'ensemble des composantes liées au cycle de l'eau. Quant aux espaces agricoles ponctués de boisements, ils jouent un rôle majeur pour la continuité des milieux favorables à la biodiversité. De façon à prendre en compte la préservation des milieux les plus sensibles et les fonctionnalités écologiques à l'échelle du territoire, le projet fixe les objectifs suivants :

- Protéger et valoriser les espaces naturels et les espaces non artificialisés
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau en privilégiant le développement dans les secteurs raccordés aux réseaux
- Préserver la continuité de la trame bleue de la Turdine et du Taret
- Préserver les zones écologiques à enjeux, notamment la ZNIEFF de type 1, les zones humides et les corridors écologiques associés aux cours d'eau (avec leurs espaces de fonctionnalité) et les trames vertes présentes dans l'espace urbain
- Assurer un traitement qualitatif des limites et franges urbaines par une meilleure végétalisation des espaces « tampon »
- Assurer la protection de l'état écologique des cours d'eau et zones humides en limitant les occupations à proximité

AXE N°3

ASSURER LE RAYONNEMENT DE LA VILLE ET SON DYNAMISME ECONOMIQUE

Grand pôle structurant du territoire, la ville de Tarare offre de nombreux emplois dans des domaines très variés. Elle est un pôle d'emplois important au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien. En effet, en 2019, la commune compte 5 263 emplois pour 3 808 actifs ayant un emploi et quasiment 50 % des actifs occupés travaillent à Tarare. L'activité se répartit entre :

- *Le centre-ville, cœur commercial de la ville*
- *L'entrée Est aux activités variées (artisanat, commerce, services)*
- *Les 4 zones d'activités (Pied de la Montagne, Rue de Paris, Boulevard de la Turdine, Cantubas) qui concentrent une grande partie de l'activité industrielle*
- *L'impasse du Viaduc, espace de renouvellement urbain à vocation mixte*
- *Les sites agricoles*

Ce dynamisme économique se traduit par plus de 750 établissements installés sur la commune.

Le développement futur de l'activité artisanale et industrielle est en partie contraint par la géographie de la commune dont les secteurs plats de fonds de vallées sont déjà urbanisés et dont les coteaux agricoles ou forestiers sont à préserver pour les activités correspondantes (4 exploitations agricoles), pour le paysage, les enjeux environnementaux et le cadre de vie en général.

L'activité de commerce et de services et l'offre de bureaux nécessitent quant à elles d'être attentifs à leur intégration dans les espaces de renouvellement urbain.

Le tourisme et le loisir de plein air, activités minoritaires, pourraient aussi se développer en capitalisant sur un patrimoine bâti et naturel peu mis en avant jusqu'à ce jour.

Enfin, l'activité économique nécessite que les réseaux se développent au même rythme de façon à faciliter les échanges et la communication.

Orientation n°3.1

Soutenir l'accueil des activités économiques et l'ancrage local des entreprises

De façon à prolonger le dynamisme économique de la commune et l'implantation d'entreprises de niveaux local comme national, la commune de Tarare doit aussi intégrer les principes du renouvellement urbain aux zones d'activités économiques. Si les premières requalifications sont en cours (zone d'activités de la rue de Paris), il est nécessaire d'intensifier cet effort pour continuer à accueillir de l'industrie, de l'artisanat et des activités tertiaires. L'implantation d'activités doit aussi se poursuivre à travers l'amélioration des liaisons actives vers le centre-ville, par la valorisation des berges de la Turdine et une meilleure intégration paysagère en signal de l'entrée de ville.

Pour développer l'emploi sans consommer de surface foncière, il est nécessaire de penser à de nouvelles formes d'installation des entreprises (optimisation foncière, renouvellement urbain) que ce soit en zones d'activités comme dans les secteurs mixtes (impasse du Viaduc, par exemple). Cette ambition est portée à différents endroits dans une logique de mixité des fonctions urbaines et en complémentarité avec le centre-historique notamment pour maîtriser l'offre commerciale, mais aussi dans une logique de valorisation du patrimoine industriel existant.

La ville de Tarare veut tirer profit des espaces de rez-de-chaussée, pour leur donner une nouvelle fonction d'accueil tels que des activités tertiaires, de services ou encore du petit artisanat.

Cette volonté d'optimisation des capacités d'accueil des entreprises dans une logique de développement durable se traduit par les objectifs suivants :

- Permettre la diversification des activités industrielles, artisanales et tertiaires en lien et en complémentarité avec les autres zones de la COR
- Accompagner la densification des zones d'activités par une valorisation paysagère afin d'améliorer l'image (entrées de ville et franges

urbaines) et l'attractivité du territoire pour les entreprises, notamment en encourageant la végétalisation du foncier économique et en maintenant les espaces boisés d'intérêt paysager et écologique dans les zones d'activités

- Accompagner les entreprises dans une stratégie de promotion des modes actifs de déplacement en s'appuyant sur la requalification des espaces publics : liaisons modes actifs depuis les poches de stationnement vers les activités, le centre-ville et la gare
- Intégrer des activités artisanales et/ou tertiaires dans les tissus urbains de faubourg en renouvellement
- Adopter pour les zones d'activités des formes urbaines nouvelles qui permettent de mutualiser les espaces de stationnements, de stockage et de réserve foncière, de superposer les activités, d'installer les bâtiments d'activités en mitoyenneté, pour in fine optimiser le foncier et augmenter les capacités d'accueil des zones d'activités
- Maîtriser l'implantation des activités en dehors des secteurs dédiés en encadrant les destinations pour éviter les activités générant des nuisances au sein des espaces d'habitat

Orientation n°3.2

Affirmer le rôle commerçant du centre-ville en pérennisant le commerce de proximité

La stratégie communale consiste à concentrer les commerces au sein du triangle compris entre la rue de la République, la rue Pêcherie et la rue Anna Bibert. Cette concentration favorise la variété de l'offre et les complémentarités proposée entre le commerce de bouche et les services à la personne. Aussi, cette concentration permet l'accès à une offre importante au sein d'un circuit commercial adapté aux piétons. Toutefois, l'équilibre économique des commerces est parfois fragile. Les plus grandes surfaces de vente en entrée de ville ou en limite du centre-ville complètent l'offre commerciale. Les secteurs Jean-Baptiste Martin et gare (proche de l'hôpital et de l'habitat pavillonnaire du sud de la commune) constitueraient un relais commercial qui pourrait être étoffé.

Le projet de revitalisation de Tarare fait de l'offre de commerces et de services un élément essentiel d'attractivité globale. L'objectif est d'intensifier l'offre dans le périmètre du cœur de ville et en proximité de la place du marché. Des opérations de restructuration des espaces de rez de chaussée d'immeubles sont rendues par endroits nécessaires pour permettre de disposer d'espaces plus généreux et plus fonctionnels et notamment pour implanter des activités susceptibles de démultiplier l'attractivité du centre-ville. Afin de consolider le commerce de centre-ville, les objectifs sont les suivants :

- Maintenir et développer les commerces de proximité et les activités de service et promouvoir des espaces commerciaux relais (secteur de la gare, par exemple)
- Favoriser le remembrement des cellules commerciales en cœur de ville
- Accompagner les mutations du secteur de l'Entrée Est pour faciliter le développement d'une offre

commerciale complémentaire à celle du centre-ville

L'amélioration et l'affirmation de l'attractivité du centre-ville commerçant doit se traduire, par des projets urbains qui favorisent l'activité commerciale. Il s'agit ainsi de :

- Restructurer les espaces publics en cœur de ville par la redéfinition des usages (espaces piétons, vélos, automobiles) pour rendre attractif et accessible le commerce de proximité
- Organiser les espaces de stationnement en périphérie de la zone centrale ainsi que l'amélioration de leur visibilité (jalonnement dynamique, zones bleues ...)
- Développer une offre adaptée aux publics spécifiques (PMR, deux roues, livraison)

Ces leviers doivent tendre vers des déplacements piétons plus agréables et plus sécurisés dans la zone centrale.

Orientation n°3.3

Pérenniser les activités agricole et sylvicole du territoire

Bien que la ville de Tarare se soit développée autour de l'industrie, le territoire communal est aussi le support d'une activité agricole qui s'est globalement stabilisée (4 exploitants et une surface dédiée à l'agriculture de plus de 200 hectares) depuis une vingtaine d'années. L'agriculture est porteuse de nombreuses valeurs pour le territoire, telles que la traçabilité et la qualité de l'alimentation. L'agriculture participe aussi de manière déterminante à la qualité des paysages de versants et de prés de Tarare. Elle porte dès lors des valeurs identitaires et paysagères. L'espace agricole doit être protégé, pour permettre à ce secteur de conduire les adaptations nécessaires face au changement climatique, telles que l'agroforesterie, la plantation de haies contre l'érosion des sols et la préservation de la biodiversité par exemple.

Dans le but de pérenniser les activités agricoles et sylvicoles, il est souhaité de :

- Limiter les contraintes pour les exploitations présentes sur le territoire : il s'agit ainsi de préserver les parcelles agricoles stratégiques, pour laisser aux agriculteurs la possibilité de développer leur exploitation et à de nouveaux agriculteurs de s'installer
- Préserver la fonctionnalité des sièges d'exploitation et les bâtiments agricoles
- Permettre la diversification économique des activités agricoles : commercialisation des productions, développement du tourisme à la ferme (hébergement et valorisation de la filière agricole)
- Maintenir un équilibre entre activité agricole, préservation des milieux d'intérêt écologique, diversité des paysages et qualité du patrimoine
- Encourager les activités maraichères, ces pratiques participant à la biodiversité et au développement des circuits courts

- Assurer une intégration paysagère des bâtiments agricoles en implantation nouvelle ou en extension.
- Promouvoir et préserver la multifonctionnalité de la forêt : activité forestière, sentiers de randonnées, fonctions de production, paysagère, écologique

Orientation n°3.4

Renforcer l'attractivité touristique

L'offre touristique proposée par la ville de Tarare est de deux ordres : un tourisme de pleine nature et un tourisme lié au patrimoine et à la culture.

La commune au cœur des Monts du Beaujolais bénéficie de leur attractivité avec leurs paysages remarquables (la commune est concernée par le label de l'UNESCO Géoparc du Beaujolais). Ainsi des vues remarquables, des chemins de randonnée, des circuits VTT et de cyclotourisme jalonnent la commune.

Le passé industriel de Tarare est à l'origine d'un patrimoine remarquable mais souvent méconnu complété d'un patrimoine plus ordinaire de centre ancien avec des bâtiments remontant à l'époque médiévale.

Aujourd'hui l'offre d'hébergement manque de capacité d'accueil pour le tourisme de loisirs.

De façon à permettre le développement d'une activité touristique multi-facettes, les objectifs sont de :

- Valoriser les circuits de randonnées et de découverte du territoire
- Préserver le cadre de vie et les richesses paysagères et patrimoniales
- Permettre le développement et l'évolution des structures d'accueil touristique

Orientation n°3.5

Optimiser les réseaux de communication pour une meilleure accessibilité du territoire

L'activité économique nécessite que les réseaux se développent au même rythme de façon à faciliter les échanges et la communication.

Toutefois le souhait d'un cadre de vie de qualité et les enjeux écologiques actuels demandent de reconsidérer les infrastructures de transports comme la RN7 dont le trafic est insuffisamment reporté sur l'autoroute A89 et/ou nécessite un transfert modal des actifs travaillant sur la commune de l'automobile vers les modes actifs.

Par ailleurs, dans un contexte de digitalisation accrue et de développement du télétravail, l'accès au très haut débit constitue souvent un facteur déterminant de l'efficacité et de la performance des entreprises, et donc de leur localisation.

La commune se fixe donc les objectifs suivants :

- Améliorer l'accessibilité de la commune par le train grâce notamment à l'augmentation des cadences et le dimensionnement du matériel roulant
- Réduire les nuisances liées à la circulation motorisés sur les axes à forte circulation qui traversent la commune.
- Développer le réseau numérique en respectant le cadre de vie (enfouissement des lignes, restriction des raccordements en façade)

PROJET